

COMMUNE DE TOULOUM: AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

**N°10/DC/C.TLM/CIPM/RIR/2022
DU 22/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DE LA ROUTE N12 : MAGADA-KAELE-YAGOUA, DU PK 76+070 AU PK 91+100 DANS LA COMMUNE DE TOULOUM.**

1.Objet

Dans le cadre de l'exécution du Fonds Routier de l'Exercice 2022, le Maire de la Commune de Touloum, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de TOULOUM, Maître d'Ouvrage, un avis de Consultation pour **les travaux de cantonnement de la route N12 : MAGADA-KAELE-YAGOUA du PK 76+070 AU PK 91+100 dans la Commune de TOULOUM**

2.Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché comprennent :

- Désherbage ou débroussaillage des abords de la route ;
- Elagage d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes ;
- Décapage et nettoyage des accotements ;

- Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Curage des fossés et exutoires ;
- Dégagement en amont et en aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau ;
- Colmatage calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Restauration des gardes corps ;
- Restauration des glissières de sécurité ;
- Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation .

3.Cout Prévisionnel

13 000 000 (Treize millions) F CFA

4.Allotissement

Lot unique

5.Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

6.Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Fonds Routier de l'Exercice 2022 sur la ligne d'Imputation Budgétaire

7.Consultation du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM dès publication du présent Avis

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non

remboursable de **vingt mille (20.000) francs CFA**, payable à la recette Municipale de TOULOUM.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM, au plus tard le **13/05/2022** à **10Heures** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N°10/DC/C.TLM/CIPM/RIR/2022 DU 22/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DE LA ROUTE N12 : MAGADA-KAELE-YAGOUA, DU PK 76+070 AU PK 91+100 DANS LA COMMUNE DE TOULOUM

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de **soixante (60) jours, exécutés en deux passes, avec un intervalle d'au moins six (06) mois donc chaque passe doit être réalisée pendant trente (30) jours.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou toute autre structure agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le formulaire ci-dessous en annexe 2, d'un montant de **deux cent cinquante-cinq mille (255 000) F CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres. Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

12.Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues au Secrétariat Général de la Commune de TOULOUM aux jours, dates et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres:	Le 13/05/2022 à 10 heures précises
---------------------------------------------	-------------------------------------------

13.Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance de dépouillement par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Touloum, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous

Date et heure d'ouverture des plis:	Le 13/05/2022 à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis:	Commune de TOULOUM

14.Critères d'évaluation

1. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront notamment sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de preuves de deux réalisations dans le domaine de travaux Routiers au montant supérieur ou égal au montant prévisionnel

15.Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au service de la Commune de Touloum dès publication du présent avis. **« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».**

MAROUA Le 27-04-2022
Le 1er Adjoint au Maire
AHMADOU